

1,6 M€ POUR LUTTER CONTRE LA DÉVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans les zones rurales.

L'action du FISAC se traduit par le versement de subventions aux collectivités locales et aux entreprises en faveur d'actions de fonctionnement (animation, communication et promotion commerciale, recrutement d'animateurs de centre-ville, diagnostics...) ou d'investissement (halles et marchés, centres commerciaux de proximité, signalétique commerciale, aides directes aux entreprises...).



Ce FISAC sera mené sur trois années de 2020 à 2022

A Sisteron, le FISAC s'intègre dans la continuité d'un ensemble de dispositifs menés ces dernières années en faveur de la revitalisation du centre ancien.

A l'échelle de la CCSB, ce dispositif vient compléter l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) destiné à renforcer l'attractivité des centres-bourgs, et dont la convention de partenariat sera signée le 30 janvier prochain, ainsi qu'une action destinée à renforcer et promouvoir les activités commerciales financée dans le cadre du dispositif LEADER.

Ce nouveau FISAC, mené à l'échelle de la communauté de communes a pour objectif de répondre à 3 principaux enjeux en faveur du commerce et l'artisanat :

1. Renforcer les principaux pôles du territoire (Sisteron - Laragne - Serres) pour affirmer des centralités fortes à l'échelle de la communauté de communes,
2. Assurer le maillage commercial du territoire en maintenant et en développant l'offre commerciale des communes rurales,
3. Permettre la modernisation de l'appareil commercial par un soutien individuel aux commerces.

Au total se seront plus de 16 actions qui seront menées sur 3 ans, et qui permettront d'obtenir des financements pour :

- Des aides directes aux commerçants, en faveur de la rénovation intérieure et extérieure des commerces ou pour l'amélioration de leur accessibilité.
- La mise en œuvre d'actions destinées à renforcer l'attractivité commerciale des centres-anciens avec par exemple :
 - La programmation d'animations et d'évènements réguliers en lien avec les associations de commerçants et les chambres consulaires.
 - L'amélioration des parcours marchands, pour faciliter l'accès aux commerces.
 - L'acquisition de cellules vacantes et l'expérimentation de « Boutiques à l'essai ».
 - L'amélioration du cadre urbain.
- Le soutien aux marchés non sédentaires...

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans la politique de lutte contre la dévitalisation des commerces de centres-bourgs et de soutien aux commerçants, menée par la CCSB. En parallèle, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch propose une aide aux loyers des commerçants pendant 3 ans.

A Sisteron, le FISAC s'intègre dans la continuité d'un ensemble de dispositifs menés ces dernières années en faveur de la revitalisation du centre ancien comme par exemple, l'opération de résorption de l'habitat insalubre menée en centre-ville et achevée en 2016, l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en cours et du FISAC mené de 2014 à 2016, qui a permis :

- à 29 commerces de bénéficier de ce FISAC, pour des aides directes à la rénovation et aux aménagements, pour un montant total de travaux de 438 000 €,
- à mener 20 projets collectifs, pour faciliter l'accès et la promotion des commerces du centre-ville.

Au final c'est :

1 LUTTER CONTRE LA DÉVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

3 16 ACTIONS QUI SERONT MENÉES SUR 3 ANS

2 COUPLER A L'ORT ET AU FISAC = UNE SYNERGIE DES MOYENS AU SERVICE DES COMMUNES :

- ORT : POUR COORDONNER LES ACTIONS DES PARTENAIRES (COMME L'ÉTAT) POUR REVITALISER LES CENTRES-BOURGS

- LEADER : DES AIDES DE FINANCEMENTS AUX PORTEURS DE PROJETS

L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONAI-S-BUËCH

#32 - Février 2020

CC SisteronaisBuech

@CCSisteronBuech

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

www.sisteronais-buech.fr

30 ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉHABILITATION DE L'HABITAT, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'ACCESSIBILITÉ ET DU PATRIMOINE

Le 30 janvier, la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, a été paraphée entre l'État, les deux départements alpins et la CCSB.

Ce dispositif, mis à disposition des collectivités, vise à permettre l'élaboration de projets dans le domaine urbain, économique et social, en complémentarité du Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC).

L'objectif principal est de lutter contre la dévitalisation des centres-villes en renforçant l'attractivité commerciale à travers 5 axes majeurs : la réhabilitation de l'habitat ; le développement économique ; l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ; l'accessibilité aux équipements, services publics, l'offre culturelle et de loisirs.

L'ORT se décline en une large palette d'outils au service des territoires avec des avantages concrets et immédiats, notamment la simplification et l'allègement des procédures administratives. L'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux permettant entre autres d'accélérer considérablement le processus de mise en œuvre.



Une opération transversale :



Voirie :
- Passerelle piéton de la Baume



Habitat :
- OPAH
- réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville



- Développement et dynamisation des commerces et artisans traditionnels en centre-bourg de Serres.



- Extension de la médiathèque - rénovation de la cour du Château de Laragne



Environnement :
- Etude de programmation pour la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux



Tourisme/loisirs :
Etude de programmation pour l'élaboration de pistes cyclables et mobilités du quotidien

La signature de cette convention est un événement primordial pour notre large et splendide territoire qui pourra ainsi développer de nombreuses actions dans les villes de Laragne-Montéglin, Serres et Sisteron. La commune de La Motte-du-Caire devrait rejoindre très prochainement ce dispositif, en témoigne la présence de son maire, Patrick Massot lors de cette signature.

Ainsi, autour d'Olivier Jacob, préfet des Alpes de Haute Provence et de Daniel Spagnou, maire de Sisteron et président de la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch, se trouvaient Agnès Chavanon, secrétaire générale de la préfecture des Hautes Alpes, Jean-Luc Duprat, maire de Laragne-Montéglin, Bernard Mathieu, maire de Serres, René Massette, président du Conseil Départemental 04 et Marcel Cannat, vice-président du Conseil Départemental 05. Sont prévus par exemple : la rénovation de façades, de toitures et de devantures commerciales ; la création de panneaux lumineux d'information ; l'élaboration d'outils numériques en faveur du tourisme ; des parcours historiques aménagés, etc.

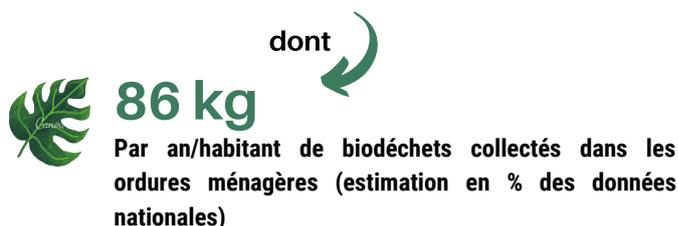
LES DÉCHETS VERTS, C'EST MON AFFAIRE !

Comment agir pour en finir avec une pratique polluante et le gaspillage d'une ressource ?

LES DÉCHETS VERTS REPRÉSENTENT



LES DÉCHETS COLLECTÉS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES



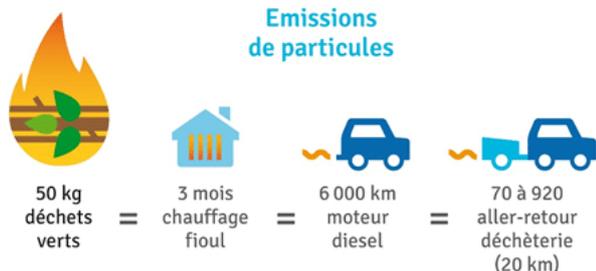
QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Ce sont les déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes...). Les biodéchets ont la capacité de "pourrir" et sont recyclables.

Près de 1 million de tonnes de déchets verts sont brûlés à l'air libre chaque année en France. Cette pratique est pourtant interdite, en application d'une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011.

Gaspiiler c'est polluer

Brûler 50 kg de déchets verts génère des émissions de particules



Brûler, c'est gaspiiler ! (Et c'est aussi interdit)



DE NOUVEAUX USAGES POUR UNE PRATIQUE QUI ÉVOLUE

SI JE NE LES BRÛLE PAS J'EN FAIS QUOI ?



1. Je pratique le paillage
2. Je composte
3. Je me rends en déchetterie

Si on composte, ça marche !



1/3 de moins de déchets dans la poubelle d'ordures ménagères



La CCSB vous conseille et met à disposition des moyens pour vos déchets verts...



7
déchettes



20
Composteurs collectifs

CHEZ MOI J'AGIS AUSSI POUR LA PLANÈTE

Quelles alternatives pour mes déchets verts ?

Des solutions dont vous serez le 1er bénéficiaire :

- ✓ Moins d'arrosage et d'entretien (je gagne du temps !)
- ✓ Moins d'usage de produits chimiques (un plus pour mon sol et ma santé)
- ✓ Plus d'argent économisé
- ✓ Je lutte contre le dérèglement climatique au côté de millions de personnes !

J'ai un jardin

Je n'ai pas de jardin



Je fais du mulching :
l'herbe tondu est broyée et laissée sur place.



Je broie.



Je composte.



Je développe le paillage : je recouvre le sol de matériaux organiques.



Je choisis la gestion différenciée en limitant la tonte et la taille, en favorisant des espèces à croissance lente et en gardant les diamètres plus importants pour le bois de chauffage.

Je dépose dans une des 7 déchetteries du territoire



**Barret- sur-Méouge -
Clamensane - Lazer - Orpierre
- Rosans - Serres - Val Buëch-
Méouge**

NOS PRÉCONISATIONS

1 part de matière sèche (feuilles sèches, petits végétaux, broyat,...), pour 1 part de déchets humides (épluchures, restes de repas,...). Le compost doit toujours être un peu humide. Une fois mûr, il est étalé sur le sol (1 à 5 cm d'épaisseur) ou au pied des plantes et, soit laissé en paillis, soit incorporé en griffage dans les 5 à 10 premiers cm du sol. Il peut aussi être mélangé à la terre pour les plantations.

AVEC QUELS MATÉRIAUX ?

Le paillage organique peut être composé de copeaux de bois, d'écorces de pin ou de tailles de haies et d'arbustes broyés (qui durent bien plus longtemps) ainsi que de tontes de gazon ou de feuilles mortes.

**LES DÉCHETS VERTS
C'EST MON AFFAIRE**
Et un jeu d'enfants



Retrouvez l'ensemble des trucs et astuces dans le guide conçu par la communauté de communes, sur ce lien : <https://www.sisteronais-buech.fr/blog/publication/les-dechets-verts-cest-mon-affaire/>

Vous habitez un immeuble ou vous n'avez pas envie d'installer un bac dans votre jardin ?

Le compostage partagé, c'est simple et ça marche ! Contactez-nous !

JOURNÉE DE SUIVI DES COMPOSTEURS COLLECTIFS ET DES ÉTABLISSEMENTS

Depuis quelques années déjà, la CCSB met en place en concertation avec les habitants et les mairies, des composteurs collectifs en pied d'immeuble ou en cœur de village mais aussi dans les établissements volontaires (EHPAD, Écoles...) sur le territoire. Lorsque la demande d'acquisition de composteurs est effectuée, une convention est signée et la CCSB s'engage alors à suivre les composteurs pendant deux ans.

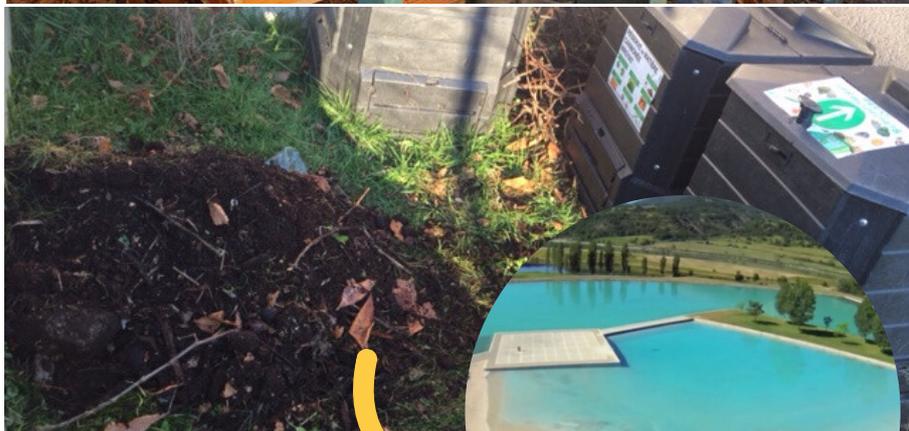
Ainsi, l'équipe du pôle environnement a effectué, fin janvier, une journée de suivi avec réapprovisionnement des bacs à broyat. Pour information : chaque "aire de compostage" est composée de composteurs où les habitants ou professionnels viennent jeter leurs déchets de cuisine et également d'un bac à broyat qui permet d'ajouter régulièrement de la matière sèche et carbonée dans les composteurs.

Cette alternance de matières sèches (broyat) et humides (déchets de cuisine) est nécessaire pour un bon processus de compostage. Une fois les bacs à broyat remplis, l'équipe a brassé l'intérieur des bacs afin de mélanger et d'aérer les matières. Les sites visités lors de cette journée sont : le VVF de Lagrand, le camping des Princes d'Orange, l'école des Lavandes et l'EHPAD d'Orpierre, Les HLM les Richands, les Jardins d'Anthony et le Foyer Soleil à Laragne, L'EHPAD et l'école de Ribiers et enfin le Jardin d'enfants et l'EHPAD de Serres.

"RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME !"

Au jardin d'enfants de Serres, le tas de compost obtenu a été récupéré par les agents techniques et acheminé à la Germanette pour jardiner les espaces verts et les plantations.

Simple, efficace... un bel exemple des bienfaits et des avantages de l'économie circulaire et de retour de la matière au sol !



FORMATIONS AUX DÉCHETS VERTS

Des formations d'accompagnement aux évolutions de pratiques en gestion des espaces verts sont animées par le pôle environnement, avec l'association ECOLOC. Il s'agit d'un cursus de 4 journées de formation à destination des agents techniques des espaces verts des communes, collectivités ou établissements. Objectif : sensibiliser et former à de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts. A l'issue de ces formations un cahier des charges adapté aux participants et présentant ces nouvelles pratiques sera établi.

3 journées ont déjà eu lieu :

- la première le 12 décembre 2019 à Garde-Colombe, avec une présentation globale de la gestion intégrée et différenciée des espaces verts avec mise en pratique (détail dans le mail précédent),
- la 2ème au parc d'activités de Sisteron-Val de Durance, sur la réglementation et la mise en place des aires de stockage et broyage des déchets verts, suivi d'un atelier participatif sur l'identification des besoins pour mettre en place de nouvelles pratiques.

- la 3ème session à Ribiers le 11 février 2020, sur le compostage, avec présentation de la méthode et du processus d'installation d'un composteur en cœur de village suivi d'ateliers participatifs l'après-midi.

Programme à venir :

- Quatrième et dernière journée à la Germanette le 17 mars prochain.



APPEL À PROJET DÉCHETS VERTS

La CCSB a été retenue pour ce projet car elle s'est engagée à poursuivre les actions suivantes déjà entreprises et financées par l'ADEME et la Région :

- Appel à Projet Économie Circulaire (AAP) 2016 Déchets Verts : broyage des déchets verts des particuliers, professionnels et communes avec du petit broyeur mobile existant et utilisation du broyat sur place ou dans les composteurs du territoire ;
- Zéro Déchet Zéro Gaspillage – extension du périmètre à toute la CCSB.

Le déchet vert, un enjeu économique et environnemental

Les objectifs du programme pour répondre aux enjeux économiques et progresser dans la transition écologique et énergétique :

- Réduire les coûts de gestion en déchetterie (moins de volumes collectés, transportés et traités),
- Réduire les impacts environnementaux liés au transport de ces déchets (émissions de CO₂, consommation de carburant, etc.),
- Amorcer un changement des comportements dans les pratiques de gestion,
- Favoriser l'économie circulaire avec un apport au sol local d'une matière organique de qualité.

Pratiques existantes menées par la CCSB :

- Les déchets verts collectés en déchetterie sont broyés et évacués en grande partie directement chez des agriculteurs par un prestataire dans le cadre d'un marché public.
- Le petit broyeur de la collectivité est utilisé par les agents techniques du service aux communes lors de leurs interventions. Il est à disposition des communes qui le souhaitent sous forme de location.
- Des actions de prévention sont menées en faveur du compostage (suivi / déploiement / journées d'information) dans le cadre des programmes Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage et « lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire ».

Retour sur les pratiques existantes :

- Le tri reste un point sensible, beaucoup d'indésirables se retrouvent dans les déchets verts et ne permettent pas d'obtenir un broyat de bonne qualité. Un requis pourtant indispensable pour valoriser le broyat localement. Broyat qui intéresse vivement les agriculteurs pour mélanger avec leurs effluents d'élevage.
- Les mairies communiquent sur les interdictions de brûlage à l'air libre mais peu sur les gestes de prévention, cependant, plusieurs se positionnent favorablement pour une évolution des pratiques de gestion des déchets verts et souhaitent obtenir des supports d'informations pour leurs administrés.

Pistes d'améliorations pour la suite du projet

3 axes stratégiques ont été dégagés : la prévention, le broyage des déchets verts en régie, le développement du compostage, auprès des particuliers, des communes et des professionnels. Ces actions seront développées dans le cadre de l'AAP, visant à : l'éco-exemplarité de la collectivité (CCSB et communes) et la prévention de la production des déchets des professionnels, de leur recyclage et de leur valorisation dans une logique de proximité.

